



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 15 juillet à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 08/07/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON,  
Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT,  
Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS,  
Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,  
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN  
Secrétaire de séance : Christiane PAUZON

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET  
2024 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet, joint à la présente délibération.

DESIGNE Christiane PAUZON pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,  
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,  
Christiane PAUZON



## COMMUNE DE BLAVOZY

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

#### Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christiane PAUZON, Laëtitia PRADINES, Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME,  
Messieurs : Franck PAILLON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Thierry SOLEILHAC, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Danièle VALLERY

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 20h00

15 présents + 4 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

#### Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 17 JUIN et désignation secrétaire de séance

#### II. PROJETS STRUCTURANTS

1. Rénovation énergétique du gymnase : choix de l'entreprise pour le lot 1  
couverture charpente
2. Rénovation du CSC : avenant à la maîtrise d'oeuvre

#### III. DIVERS

Compte-rendu des débats :I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Une modification est demandée :

Le paragraphe sur la tarification sociale de la restauration scolaire fait état d'un vote à 7 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour alors que le nombre d'abstentions est de 3. Le PV est rectifié en conséquence, de même que la délibération.

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Danièle VALLERY

En préambule du présent conseil, Franck PAILLON informe du départ d'Agnès ALEXANDER, DGS, qui a demandé à rejoindre une autre collectivité, d'ici fin septembre 2024 compte tenu du délai de préavis à respecter. Le conseil municipal la remercie chaleureusement pour son investissement pendant 7 ans au service de la commune.

II. Projets structurants1. Rénovation énergétique du gymnase : choix de l'entreprise pour le lot 1  
couverture charpente

La réfection de la toiture consiste notamment à assurer l'isolation. Ces travaux étaient à l'origine programmés dans deux ou trois ans mais la couverture fuit et les locaux deviennent impraticables. Il convient donc de réaliser rapidement les travaux.

Pour rappel la maîtrise d'oeuvre a été retenue dès l'origine pour les deux phases des travaux : la phase pour la rénovation du rez-de-chaussée du Centre Socio Culturel, et la phase pour la rénovation du gymnase

À la suite de la validation de l'APD, la consultation des entreprises a été lancée le 28 mai dernier pour les deux lots : lot 1 couverture acier multicouches et lot 2 panneaux photovoltaïques. Seul le lot 1 sera validé en présente séance, une phase négociation étant en cours pour le lot 2

L'analyse des deux offres reçues est intervenue : Velay Couverture Charpente de Blavozy présente une offre à 327 890 € et ABC BORNE de St Genest Malifaux (Loire) à 369 123.05 €.

La phase de négociation permet de ramener les offres à :324023.95 € pour Velay Couverture Charpente et à 362 786.13 € pour ABC BORNE

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %

Les offres sont au-dessus de l'estimation car la mise en place du système d'isolation est très complexe (couches croisées de laine de verre et laine de roche). La solution moins coûteuse envisagée (panneaux sandwichs de 40 cm) ne permet pas une résistance au feu et un niveau d'isolation thermique suffisant.

Les travaux sont planifiés de septembre à décembre, le gymnase ne sera pas utilisable pendant cette période. Les clubs sont prévenus

Le marché est attribué à : VELAY COUVERTURE CHARPENTE 21 Rue du Garay 43700 Blavozy

pour un montant HT de 324 023.95 €, soit un montant TTC de 388 828.74 € TTC ;

Vote : unanimité

## 2. Rénovation du CSC : avenant à la maîtrise d'oeuvre

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué le 28 novembre 2022 au groupement ENCRAGE ARCHITECTURE-AVP, ECONOMIE-AVP INGENIERIE, et BET ROCHARD, pour une rémunération totale de 91 500 € HT soit un taux de rémunération à 7.50 % du montant des travaux HT estimé à 1 220 000 €.

À la suite du projet arrêté au terme de l'APD un 1<sup>er</sup> avenant a été signé le 9 juin 2023.

Par délibération 2024-39 en date du 12 avril 2024, un avenant n° 2 a été validé compte tenu de l'évolution du projet et des travaux devenus nécessaires pour la partie gymnase. Il convient à présent de revoir cet avenant car des travaux sont devenus nécessaires pour la partie gymnase. En effet, en raison des fuites constatées sur la couverture en raison de la mauvaise intégration des panneaux photovoltaïques, il s'avère nécessaire de remplacer la couverture du gymnase et l'installation photovoltaïque

L'APD de la tranche 2 a été mis à jour pour une répartition suivant :

Travaux tranche 2 : 452 350€ HT

Remplacement de la couverture : 232 005€ HT

Remplacement de l'installation Photovoltaïque : 125 000€ HT

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant 2 / avenant 1 :

Montant HT : 26 201,67€

Montant TTC : 31 442,00€

% d'écart introduit par l'avenant : + 23%

Montant de l'avenant 2 / marché :

Montant HT : 47 565.61€

Montant TTC : 57 078.73€

% d'écart introduit par l'avenant : + 52%

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 139 065,61 €

Montant TTC : 166 878,73 €

Cet avenant 2 remplace donc l'avenant 2 validé le 12 avril dernier.

Vote : unanimité

Franck PAILLON note qu'il est très agréable de travailler avec Laurent JOUVE, architecte et que l'état d'esprit du chantier est serein

### III. Divers

1. Bulletin municipal de juin : distribué dans les temps, remerciements aux élus, revoir le circuit de distribution pour éviter les éventuels doublons

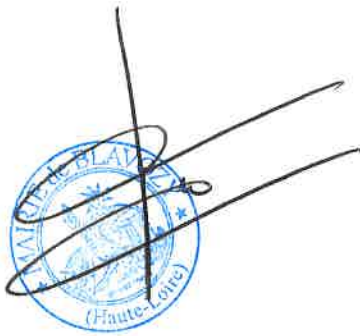
2. Commande de fuel : 24 commandes, délai de livraison et tarifs à communiquer.

3. Vogue : bonne participation, l'emplacement a séduit bcp de monde (site de Panassac). A voir si reconduit au même endroit l'an prochain. Une remarque est faite par un forain sur la distribution des tickets offert par la municipalité le lundi soir qui entrainerait une absence de participation les autres jours ? Les tarifs pratiqués par les manèges sont un peu élevés. A voir également pour le partage des tickets et la répartition entre manèges. Les Olympiades, organisés pour la première fois ont vu 8 équipes s'affronter : merci à tous les participants. Revoir l'horaire (trop tôt le matin ?). Participation de plusieurs associations (hand, ape, boxe, foot, chasseur...)

4. Point sur organisation des élections à venir (2<sup>ème</sup> tour législatives)
5. Retour sur les 20 ans de la crèche (le 28 juin) : belle manifestation, invitation de tous les enfants ayant fréquenté la crèche, présence des élus de Blavozy et de St Germain Laprade
6. Conseil d'école à venir le 2 juillet : questions demandées sur les aménagements des cours (pose de tables extérieures pour la cour maternelle...), les fissures dans le goudron, etc....
7. Désamiantage de l'ex-RN 88 pendant les vacances d'octobre 2024 : réunion publique avant à venir et étendre sur les autres projets. voir le lieu de tenue de la réunion (gymnase, boulodrome, préau école ?)

Fin de la séance à 20h52

Le Maire,  
Franck PAILLON



La secrétaire de séance  
Danièle VALLERY

